

## INDICATEURS TRIMESTRIELS AU 31 Décembre 2019

(En 1 000 DT)

Période	4 ième trimestre 2019	4 ième trimestre 2018 (*)	au 31 Décembre 2019	au 31 Décembre 2018 (*)
<b>1- Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>233 984</b>	<b>227 314</b>	<b>908 214</b>	<b>829 094</b>
• Intérêts et revenus assimilés	164 530	166 731	645 270	578 354
• Commissions en produits	27 771	26 591	111 229	100 753
• Revenus du portefeuille	41 683	33 992	151 715	149 987
<b>2- Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>126 732</b>	<b>126 983</b>	<b>503 445</b>	<b>454 362</b>
• Intérêts encourus et charges assimilées	123 765	124 219	490 749	443 226
• Commissions encourues	2 967	2 764	12 696	11 136
<b>3-Produit net bancaire</b>	<b>107 252</b>	<b>100 331</b>	<b>404 769</b>	<b>374 732</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>305</b>	<b>730</b>	<b>1 050</b>	<b>2 306</b>
<b>5- Charges opératoires</b>	<b>41 092</b>	<b>39 019</b>	<b>158 611</b>	<b>147 044</b>
Dont ;				
• Frais de personnel	27 703	27 898	109 437	102 275
• Charges générales d'exploitation	10 858	8 924	40 127	37 025
<b>6- Structure du Portefeuille</b>	-	-	<b>1 801 550</b>	<b>1 897 993</b>
• Portefeuille- titres commercial	-	-	258 132	285 622
• Portefeuille d'investissement	-	-	1 543 418	1 612 371
<b>7- Encours des créances à la clientèle</b>	-	-	<b>5 721 638</b>	<b>5 929 248</b>
<b>8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle</b>	-	-	<b>5 561 591</b>	<b>5 516 889</b>
Dont ;				
• Dépôt à vue	-	-	1 552 573	1 618 911
• Epargne	-	-	1 559 075	1 469 211
<b>9- Emprunts et Ressources Spéciales</b>	-	-	<b>875 676</b>	<b>876 255</b>
<b>10- Capitaux propres (**)</b>	-	-	<b>869 384</b>	<b>869 532</b>

(\*) Chiffres certifiés

(\*\*) Les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 31/12/2019 et après affectation du bénéfice au 31/12/2018.

## BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

### I-Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

### II-Méthodes comptables appliquées

#### II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

#### II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

#### II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés

par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

#### II-4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

#### II-5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

#### II-6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

## LES FAITS MARQUANTS DURANT L'ANNÉE 2019

**Les crédits à la clientèle**, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 5 929,2 millions de dinars à fin décembre 2018 à 5 721,6 millions de dinars à fin décembre 2019, enregistrant ainsi une régression de 207,6 millions de dinars ou 3,5%.

**Les dépôts et avoirs de la clientèle** sont établis à fin décembre 2019 à 5 561,6 millions de dinars affichant une progression de 44,7 millions de dinars soit 0,8% par rapport à la même période de 2018.

**Les produits d'exploitation bancaire** ont enregistré une augmentation de 79,1 millions de dinars ou 9,5% par rapport à la même période en 2018.

**Les charges d'exploitation bancaire** ont enregistré une hausse de 49,1 millions de dinars par rapport à la même période en 2018.

**Le Produit Net Bancaire** a atteint 404,8 millions de dinars à fin décembre 2019, contre 374,7 millions de dinars pour la même période de 2018 soit une hausse de 8,02%.

**Le coefficient d'exploitation** qui intègre la charge de contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires introduite depuis 2018, a atteint 39,19% à fin décembre 2019 contre 39,24% pour la même période de 2018.

Hors la charge de contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires, le coefficient d'exploitation s'établit à 35,77% à fin décembre 2019 contre 35,87% pour la même période de 2018.

**La Banque Africaine de Développement signe avec AMEN BANK une enveloppe de 57,5 millions d'euros pour développer le commerce et soutenir les PME Tunisiennes**

La Banque Africaine de Développement (BAD) et AMEN BANK ont signé,

au mois de Décembre 2019, trois conventions de crédit totalisant une enveloppe de **57,5 millions d'euros**. Cette enveloppe se compose d'un prêt d'investissement à long terme de **35 millions d'euros** et d'une facilité de **15 millions d'euros** pour le financement du commerce ainsi qu'un complément de **7,5 millions d'euros** provenant du fonds « Africa Growing Together Fund » (AGTF).

Ces lignes de crédit permettront à AMEN BANK de répondre, à plus grande échelle, aux besoins en financement des PME des secteurs de la santé, de l'agriculture et agro-industrie, et de l'industrie.

**Ouverture de l'agence Mall of Sousse et du quatrième Espace Libre-Service:** AMEN BANK a inauguré au mois de novembre 2019, sa nouvelle agence au centre commercial Mall of Sousse, qui est ouverte 7jours/7.

De plus, cette agence fait bénéficier la clientèle d'un nouvel Espace Libre-Service, comportant trois automates multifonctions. Ainsi, AMEN BANK dispose de quatre Espaces Libre-Service, en Tunisie.

**Renouvellement de la certification ISO :** dans le but de répondre aux attentes de ses clients et de faire face aux risques de cyber sécurité, qui pèsent sur les services bancaires numériques, AMEN BANK a obtenu la confirmation de la prestigieuse certification internationale de sécurité ISO/IEC 27001, sur l'ensemble de ses plateformes de banque digitale, dont notamment la première agence bancaire 100% en ligne en Tunisie, AMEN First Bank.

**Lancement du produit « Prévoyance » :** afin de mieux servir et de répondre aux besoins de ses clients, AMEN BANK a enrichi sa panoplie de produits de bancassurance avec « Prévoyance », son nouveau contrat collectif d'assurance prévoyance, qui permet de renforcer la couverture sociale du client, en lui faisant bénéficier d'une couverture d'assurance, qui s'élève à 5.000 dinars, afin que ses proches soient à l'abri des soucis financiers, en cas d'accident de la vie.